



Chêne-Bourg, le 12 novembre 2018

Mme B. de Candolle
Conseillère administrative

Mairie de Chêne-Bourg
Avenue du Petit-Senn 46
1225 Chêne-Bourg

RECOMMANDEE

Mise en conformité des réseaux d'eaux sur l'avenue de Bel-Air

Madame la conseillère administrative,

Restés sur notre faim après la séance à la Mairie du 19 septembre 2018, toujours dans le flou concernant le supplément d'information attendu de la part d'IDTech après cette même séance, nous continuons à nous poser des questions concernant les « devis » reçus pour la mise en conformité des réseaux d'eaux mélangées et d'eaux propres sur l'avenue de Bel-Air.

Cherchant à y voir un peu plus clair, nous avons recueilli 20 devis sur les 46 parcelles que nous avons pu identifier en nous fondant sur la liste à disposition sur le site de l'Etat. Nous constatons qu'il n'y a aucun devis identique, alors qu'il n'y a que 2 distances standards allant des limites de propriété aux collecteurs communs, celle des numéros pairs de la rue et celle des numéros impairs. Pourquoi toutes ces différences ?

La moyenne estimée des seuls devis de Soraco est de CHF 15'000.- (8 devis entre 10'000.- et 15'000.-, 12 entre 15'000.- et 20'000.-). Si nous multiplions cette moyenne par 46, nous arrivons à la somme de CHF 690'000.-. Cela équivaut à un dépassement de CHF 122'000.- par rapport au montant annoncé de 568'000.-. Soit une augmentation de 21%.

De plus, lors de la séance du 19 septembre, il n'est apparu à aucun moment que les frais d'ingénieur n'étaient pas inclus dans la somme annoncée à la charge des propriétaires. Or, ces frais apparaissent dans le même courrier reçu, et varient entre 2'400.- et 2'800.-, soit CHF 2'600.- en moyenne. Si l'on ajoute ces frais aux frais liés aux travaux de Soraco, nous arrivons à un total de CHF 809'600.-, ce qui équivaut à un dépassement du chiffre annoncé de 42%. Remarque : nous espérons que le chiffre des frais annoncés à la charge de la Commune, de 1,8 million, ne subira pas une telle explosion !

Encore un calcul, basé sur un exemple précis : deux parcelles en vis-à-vis, dont les devis moyens additionnés donnent 30'000.-. La distance séparant leurs deux murs étant de 16 mètres, cela porte le prix du mètre linéaire à 1875.-. Or, selon nos informations, une fouille, unique, revient au maximum à 1000.- le mètre linéaire, sans revêtement définitif. Et nous avons ici une situation qui concerne 46 parcelles...

Vous comprendrez que tout ceci nous interpelle et que nous attendons des explications claires et précises.

Dans notre besoin de transparence, et même si nous ne mettons pas en doute la volonté de la Commune de défendre les intérêts de ses habitants, nous aimerions aussi connaître les détails de l'adjudication des travaux, qui nous éclairent davantage que le tableau qui nous avait été présenté lors de la séance du 19 septembre sur les raisons du choix d'IDTech et de Soraco.


Enfin, nous nous posons encore quelques questions : payons-nous si cher parce que nous habitons le long de l' « aorte » du quartier, qui abrite dans ses profondeurs une ligne à

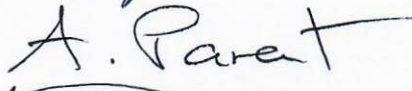
haute tension, des câbles télécom, etc., ce qui, nous le convenons, peut compliquer les fouilles? Mais ces installations ne concernent-elles pas tout le quartier ?
Ou payons-nous davantage que d'autres parce que l'avenue est plus large ? Mais sommes-nous les seuls à l'emprunter ? Ne dessert-elle pas tout le quartier, et bien plus ?
Est-ce vraiment à nous de payer les frais liés à la circulation et aux installations nécessaires pour régler cette dernière pendant les travaux ?
En conclusion, n'est-ce pas à la Commune de prendre en charge ce qui relève de l'intérêt général ?


S'il devait en être autrement, avec des « devis » approximativement et en moyenne 4 à 5 fois plus élevés que ceux d'autres rues, nous estimerions subir une discrimination incompréhensible.

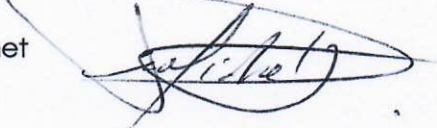
Dans l'attente de vos réponses, et en vous remerciant d'avance, nous vous adressons, Madame la conseillère administrative, nos salutations distinguées.

Mandatés par le comité de l'AHPBA :

Angelo Lo Guidice 

Anne Parent 

John Parent 

Wilfrid Profichet 

PS : A moins qu'un tout-ménage récent ne nous ait échappé, nous n'avons reçu aucune information concernant la date des travaux de raccordement de nos canalisations privées sur le domaine public. Il avait été dit que ces travaux seraient exécutés « au fur et à mesure de l'avancement des nouveaux équipements » (PV de la séance d'information du 8 février). Or, selon nos observations, les fouilles sont refermées sans que ces branchements ne soient installés. Qu'en est-il ? A quel moment ces canalisations seront-elles installées ? Et ce changement de planification aura-t-il des répercussions financières?

Copies à :
M. Sobo Komla, Président du Conseil Municipal
Propriétaires de l'avenue de Bel-Air

Adresse de correspondance : Anne Parent, 22, avenue de Bel-Air 1225 Chêne-Bourg